



HUGUETTE

TIEGNA

Députée de la deuxième circonscription du Lot

COMMUNIQUÉ  
DE PRESSE

## Huguette Tiegna rend son rapport sur « les enjeux sanitaires du cannabis »

La députée du Lot, vice-Présidente de l'Office parlementaire d'Évaluation des Choix Scientifiques et Technologiques (OPECST), a rendu, le jeudi 7 novembre 2019, une note scientifique concernant les enjeux sanitaires du cannabis, devant les membres de l'OPECST, dont le président est Gérard Longuet et le premier vice-président Cédric Villani, lesquels l'ont examinée et adoptée.

A la suite de plusieurs mois d'auditions, au sein de l'Assemblée Nationale et dans le Lot, Huguette Tiegna, a analysé, d'une part, l'intérêt que peut représenter l'utilisation du cannabis en médecine (sous forme médicamenteuse), d'autre part, les effets négatifs sur la santé suscités par une consommation dite « récréative » de la plante. Le statut du cannabis a récemment évolué dans de nombreux pays, dont la France. Ainsi, dans le cadre du Projet de Loi de Financement de la Sécurité Sociale (PLFSS), les parlementaires de l'Assemblée Nationale ont voté à l'unanimité et autorisé son usage à des fins médicales, à titre expérimental, à partir de 2020 et ce pour une durée de deux ans.

*« Il est nécessaire de porter des éclaircissements sur les connaissances scientifiques actuelles en matière d'usage de cannabis. Il existe aujourd'hui un niveau de preuve suffisant pour légitimer l'utilisation de cannabis ou de dérivés du cannabis en médecine, pour traiter certains symptômes, réfractaires aux thérapies existantes. Je pense aux douleurs chroniques, la spasticité dans la sclérose en plaques, certaines épilepsies rares et des symptômes associés à la chimiothérapie ». HT*

C'est dans ce contexte que l'Agence nationale de sécurité du médicament (ANSM) va mettre en place l'expérimentation de « cannabis médical ». Néanmoins, et c'est tout l'enjeu d'une expérimentation, des efforts de recherche supplémentaires sont nécessaires pour mieux comprendre les mécanismes biologiques à l'origine des effets bénéfiques de l'utilisation de la plante.

*« Je tiens à rappeler que le gouvernement reste clairement opposé à la légalisation du cannabis, dont les risques pour la santé humaine notamment sur le fonctionnement cérébral sont avérés. Cette note scientifique revient notamment sur les dangers de la consommation « récréative » du cannabis, ses risques cognitifs et psychiatriques associés à sa consommation, auxquels est particulièrement sujet le cerveau en développement. En ce qui me concerne, en tant que Docteure en sciences, j'ai jugé nécessaire de mener un travail de fond sur ce sujet sensible, afin d'aider à préciser l'utilisation de certaines molécules issues du cannabis dans la fabrication de médicaments. » HT*

La note scientifique n°21 est accessible sur le lien ci-après : [http://www2.assemblee-nationale.fr/content/download/181491/1818183/version/3/file/21.+Enjeux+sanitaires+du+cannabis\\_.pdf](http://www2.assemblee-nationale.fr/content/download/181491/1818183/version/3/file/21.+Enjeux+sanitaires+du+cannabis_.pdf)

### Contact presse

A Paris : Tel : 06.37.18.91.14

En circonscription : Mob. : 06.73.35.73.10

[huguette.tiegna@assemblee-nationale.fr](mailto:huguette.tiegna@assemblee-nationale.fr)

**Contact presse**

A Paris : Tel : 06.37.18.91.14

En circonscription : Mob. : 06.73.35.73.10

[huguette.tiegna@assemblee-nationale.fr](mailto:huguette.tiegna@assemblee-nationale.fr)